

# Présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2022 de la Ville de Dreux

*Budget principal et budgets  
annexes*

# *Compte Financier Unique 2022*

# Présentation du Compte Financier Unique (CFU)



- Le **Compte Financier Unique (CFU)** a vocation, dans le cadre du passage en M57 de l'ensemble des collectivités, à **se substituer au compte administratif et au compte de gestion** (1 seul document pour 2 documents auparavant).
- Il doit être généralisé à l'ensemble des collectivités à partir de **2024**.
- Dreux est en avance sur sa mise en place et **expérimente d'ores et déjà le CFU pour tous ses budgets** (expérimentation autorisée par la loi pour les collectivités déjà sous référentiel M57).
- **Objectifs du CFU** : plus de **transparence** et de **lisibilité** en réunissant dans un document unique les informations contenues dans deux auparavant (intégration notamment du bilan du compte de gestion).

# 1. BUDGET PRINCIPAL

Contexte – Décisions politiques – Conséquences sur les finances communales

## Contexte

**Contexte inflationniste** : l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisés (ICPH) a évolué de +6% en 2022.

**Rattrapage de factures** : 1,9M€ rattrapés sur 2022 dont 1,4M€ sur des factures d'énergie.

**Hausse du point d'indice de la fonction publique** : +3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Hausse des taux d'emprunts** : taux extrêmement bas jusqu'à début 2022 ; prévision de taux à +5% fin 2023.

## Décisions politiques

Refus d'augmenter les taux d'imposition

Décision d'honorer l'ensemble des factures passées sur l'exercice

Maîtrise des dépenses de personnel

Maintien de la politique d'investissement de la commune

Refus de fermer des services ou d'en diminuer l'activité

Recours à l'emprunt avant la remontée des taux

## Conséquences

Stabilisation des charges de personnel à 25,9M€

Augmentation de 4,4M€ des charges à caractère général par rapport à 2021

14,2M€ de dépenses d'investissement

Recours à l'emprunt à hauteur de 15 M€

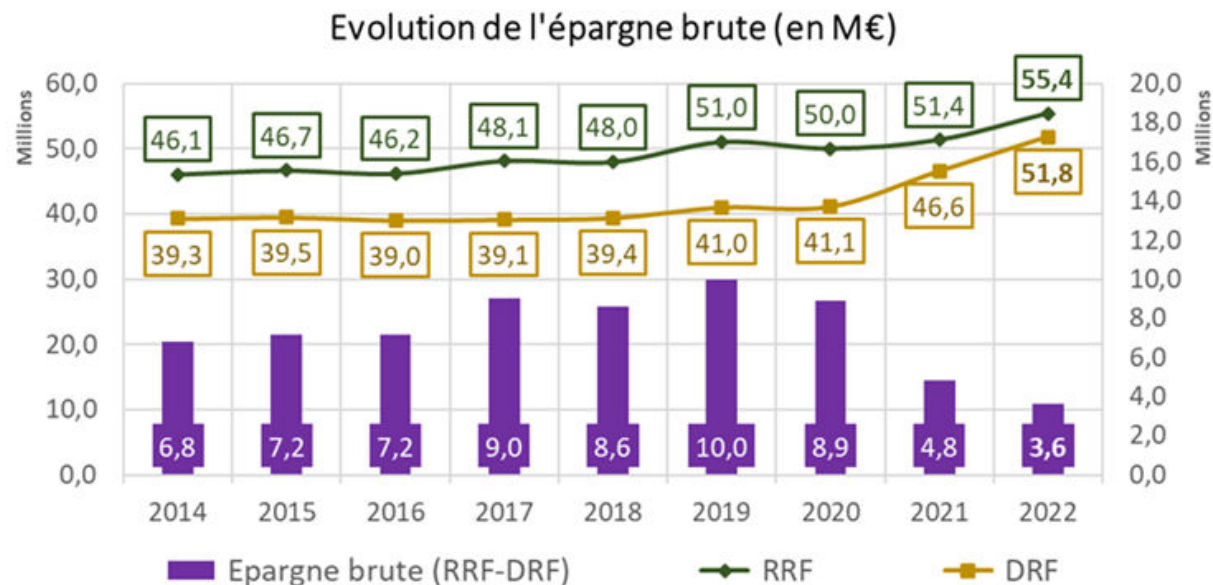
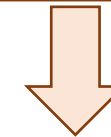
Dégradation des ratios financiers en 2022 : dégradation qui doit être provisoire

# 1. BUDGET PRINCIPAL

## Evolution des ratios financiers

**Situation financière dégradée fin 2022** : dégradation structurelle (hausse charges RH entre 2019 et 2021) + dégradation conjoncturelle (inflation et rattrapage des factures sur charges à caractère général en 2022)

- ❑ 3,6M€ d'épargne brute ;
- ❑ 6,5% de taux d'épargne brute (10% pour le seuil d'alerte) ;
- ❑ Taux d'épargne nette nul (4% pour le seuil d'alerte) ;
- ❑ 13,6 années de capacité de désendettement (12 années pour le seuil d'alerte).



RRF = Recettes réelles de fonctionnement

DRF = Dépenses réelles de fonctionnement

- Néanmoins, si sont retraitées des charges les factures rattrapées sur 2022 (1,9M€), les ratios sont les suivants :
- ❑ 9,9% de taux d'épargne brute (10% pour le seuil d'alerte) ;
  - ❑ 3,4% de taux d'épargne nette (4% pour le seuil d'alerte) ;
  - ❑ 8,9 années de capacité de désendettement (12 années pour le seuil d'alerte).
  - ✓ A cela s'ajoutent les 0,9M€ du filet de sécurité non touchés en 2022 (mais perçus en 2023)
  - ✓ La Ville dispose enfin de 14,45M€ de reports pour l'exercice suivant

# 1. BUDGET PRINCIPAL

## Focus sur le filet de sécurité 2022



**COÛT :**   
430 M€

### Filet de sécurité

**2022 : communes et leurs groupements** peuvent bénéficier d'une recette de compensation sur effet de revalorisation du point d'indice et dépenses d'énergie et alimentation  
**2023 : extension du dispositif aux départements et régions**

Dép. ciblées :



Ce filet consiste en une compensation accordée aux communes réunissant les trois conditions suivantes :

1. Un **taux d'épargne brute sur l'exercice 2022 inférieur à 22% : 5,9%** dans le cas de Dreux, en retraitant l'acompte du filet de sécurité des RRF et de l'épargne brute ;
2. Un **potentiel financier par habitant inférieur à deux fois la moyenne de la strate** : la Ville de Dreux dispose d'un potentiel financier par habitant de 1 015,61€ en 2022 tandis que la moyenne de sa strate démographique est de 1 219,53€ par habitant, la Ville ne doit donc pas dépasser 2 439,06€ par habitant de Pfi ;
3. Enfin une **épargne brute en diminution de 25% par rapport à l'exercice 2021** : dans le cas en l'espèce l'épargne brute est passée de 4 811k€ en 2021 à 3 266k€ en 2022 (retraitement des 341k€ de l'acompte du filet de sécurité), soit une diminution de -32%.

2 compensations sont alors mises en place : une portant sur **50% des effets de la revalorisation du point d'indice**, la seconde sur **70% des effets de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation**.

**Le filet de sécurité est renouvelé pour 2023** (conditions et modalités différentes).

La ville de Dreux est éligible à hauteur de **1,2 M€** pour cette compensation 2022 du fait de la **baisse de son épargne brute et de son déficit de 718 k€ de dépenses d'énergie et de point d'indice**.

Le versement se répartit en un **acompte de 0,3M€ en 2022 et un solde de 0,9M€ en 2023**. La prise en compte de ce solde en 2022 aboutirait à un résultat en section de fonctionnement positif de +0,15M€.

# 1. BUDGET PRINCIPAL





## Résultats

		SOLDE
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT	- 718 485,55
	INVESTISSEMENT	7 628 112,62
	<b>GLOBAL</b>	<b>6 909 627,07</b>
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	FONCTIONNEMENT	4 527 328,51
	INVESTISSEMENT	3 017 360,23
	<b>GLOBAL</b>	<b>7 544 688,74</b>
		<b>+</b>
RESULTAT DE CLOTURE	FONCTIONNEMENT	3 808 842,96
	INVESTISSEMENT	10 645 472,85
	<b>GLOBAL</b>	<b>14 454 315,81</b>
		<b>=</b>
RAR	FONCTIONNEMENT	-
	INVESTISSEMENT	- 2 091 530,31
	<b>GLOBAL</b>	<b>- 2 091 530,31</b>
		<b>+</b>
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	FONCTIONNEMENT	3 808 842,96
	INVESTISSEMENT	8 553 942,54
	<b>GLOBAL</b>	<b>12 362 785,50</b>
		<b>=</b>

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	57 936 060,28	58 654 545,83	- 718 485,55
<p><b>Dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17,2M€ d'imposition directe</li> <li>- 11,5M€ d'autres impôts et taxes</li> <li>- 20,6M€ de dotations, subventions et participations</li> <li>- 2,5M€ de produits des services et du domaine</li> <li>- 2,1M€ d'autres produits de gestion courante</li> <li>- 1,0M€ de produits financiers</li> </ul>			
<p><b>Dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17,4M€ de charges à caractère général</li> <li>- 25,9M€ de charges de personnel</li> <li>- 7,6M€ de charges de gestion courante</li> <li>- 0,9M€ de frais financiers</li> </ul>			
INVESTISSEMENT	26 860 538,87	19 232 426,25	7 628 112,62
<p><b>Dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15,0M€ d'emprunts</li> <li>- 2,6M€ de subventions d'investissement</li> <li>- 1,5M€ de dotations et fonds divers</li> </ul>			
<p><b>Dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14,2M€ de dépenses d'investissement</li> <li>- 3,6M€ de remboursement en capital de la dette</li> </ul>			

## 2. BUDGETS ANNEXES

### Résultats

					
		SOLDE BUDGET EAU	SOLDE BUDGET PARKINGS	SOLDE BUDGET PARC EXPOSITION	SOLDE BUDGET LOTISSEMENTS
RESULTAT EXERCICE	FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	8 468,94	- 12 314,17	16 648,96	- 568 317,64
	INVESTISSEMENT	373 674,47	79 544,08	37 470,73	64 073,77
	<b>GLOBAL</b>	<b>382 143,41</b>	<b>67 229,91</b>	<b>54 119,69</b>	<b>- 504 243,87</b>
		+	+	+	+
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	280 020,38	45 626,39	- 36 190,79	3 010 178,79
	INVESTISSEMENT	- 230 559,82	258 088,91	575 814,37	- 2 091 491,00
	<b>GLOBAL</b>	<b>49 460,56</b>	<b>303 715,30</b>	<b>539 623,58</b>	<b>918 687,79</b>
		=	=	=	=
RESULTAT DE CLOTURE	FONCTIONNEMENT / EXPLOITATION	288 489,32	33 312,22	- 19 541,83	2 441 861,15
	INVESTISSEMENT	143 114,65	337 632,99	613 285,10	- 2 027 417,23
	<b>GLOBAL</b>	<b>431 603,97</b>	<b>370 945,21</b>	<b>593 743,27</b>	<b>414 443,92</b>

S'ajoutent pour les budgets Parkings et Parc des expositions les restes à réaliser suivants (dépenses d'investissement) :

- Budget Parkings : 655,10€
- Budget Parc des expositions : 8 489,49€

Gestion du budget Eau transférée à la CA à partir de l'exercice 2023. Résultats de l'exercice 2022 intégrés au budget primitif 2023 du budget principal et reversés à la CA également dans le budget primitif 2023 du budget principal.

Déficit de l'exercice imputable à un reversement au budget principal d'une partie des excédents de la section de fonctionnement.